

# Document technique

Finale 2024

*Mini-handball mixte*

acadie nouvelle  
le quotidien francophone du Nouveau-Brunswick



PLANIFICATION STRATÉGIQUE DES JEUX DE L'ACADIE 2020-2025

# FONDEMENTS STRATÉGIQUES



## VISION

CE QUE NOUS VOULONS DEVENIR :

Leaders dans le développement  
sportif et culturel de la jeunesse,  
de la langue française et de la  
culture acadienne

## MISSION

NOTRE RAISON D'ÊTRE :

Développer le mouvement des  
Jeux de l'Acadie afin de contribuer  
à l'épanouissement de la jeunesse  
francophone des provinces  
atlantiques par l'entremise de  
compétitions et d'activités  
sportives et culturelles



## BUTS

- › Valoriser fierté acadienne et francophone
- › Promouvoir l'activité physique et événements culturels
- › Initier jeunesse à différentes disciplines sportives et culturelles via compétitions, cliniques et ateliers de formation

## BUTS

- › Organiser événements sportifs et culturels d'envergure, conférences, colloques et atelier afin de sensibiliser public
- › Favoriser développement de leaders
- › Optimiser chances des jeunes à poursuivre leur développement vers réseaux de compétitions et performances plus élevés

## BUTS

- › Agir comme élément déclencheur afin de léguer héritage sportif et culturel aux communautés engagées dans les Jeux
- › Organiser toute activité connexe pour atteindre les fins ci-dessus

## VALEURS

CE QUI NOUS DÉFINIT ET NOUS MOTIVE :



FIERTÉ  
FRANCOPHONE



MIEUX-ÊTRE



LEADERSHIP



COLLABORATION

## VALEURS

SUITE...



INNOVATION



ÉQUITÉ



ESPRIT SPORTIF



BÉNÉVOLAT



---

*Ce document a pour objectif de compléter le document technique approuvé pour la 43e finale des Jeux de l'Acadie. La partie « générale » complète ce document spécifique à cette discipline sportive.*

---

# MINI-HANDBALL MIXTE

## FORMAT

1. Si neuf (9) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : une division de cinq (5) régions et d'une division de quatre (4) régions déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions 1, 4, 5, 8 et 9, et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
  - 1.1 La compétition débute par un tournoi à la ronde à l'intérieur de chacune des divisions.
  - 1.2 À la suite de cette ronde préliminaire, un classement est déterminé pour chacune des divisions. Une victoire vaut un point au classement de la ronde. Les deux (2) demi-finales mettent aux prises la première position d'une division contre la deuxième position de l'autre division.
  - 1.3 Par la suite ont lieu les finales dont le but est de déterminer les positions définitives au classement de la discipline.
  - 1.4 Une première finale a lieu entre les gagnants de la demi-finale pour déterminer la première et la deuxième position au classement de la discipline.
  - 1.5 Une deuxième finale a lieu entre les perdants de la demi-finale pour déterminer la troisième et la quatrième position au classement de la discipline.
  - 1.6 Une troisième finale a lieu entre les troisièmes positions de chaque division pour déterminer la cinquième et la sixième position au classement de la discipline.



- 1.7 Une quatrième finale a lieu entre les quatrième positions pour déterminer la septième et la huitième position au classement de la discipline.
- 1.8 L'équipe qui termine en cinquième position de la division A terminera automatiquement en neuvième position.
2. Si huit (8) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : deux (2) divisions de quatre (4) équipes déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions 1, 4, 5 et 8, et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
  - 2.1. La compétition débute par un tournoi à la ronde à l'intérieur de chacune des divisions.
  - 2.2. À la suite de cette ronde préliminaire, un classement est déterminé pour chacune des divisions. Une victoire vaut un point au classement de la ronde. Les deux (2) premières demi-finales mettent aux prises la première position d'une division contre la deuxième position de l'autre division. Durant la troisième et la quatrième demi-finale, la troisième position d'une division et la quatrième de l'autre s'affrontent.
  - 2.3. Par la suite ont lieu les finales dans le but de déterminer les positions définitives au classement de la discipline.
  - 2.4. Une première finale a lieu entre les gagnants des deux (2) premières demi-finales pour déterminer la première et la deuxième position au classement de la discipline.
  - 2.5. Une deuxième finale a lieu entre les perdants des deux (2) premières demi-finales pour déterminer la troisième et la quatrième position au classement de la discipline.
  - 2.6. Une troisième finale a lieu entre les gagnants de la troisième et la quatrième demi-finale pour déterminer la cinquième et la sixième position au classement de la discipline.
  - 2.7. Une quatrième finale a lieu entre les perdants de la troisième et la quatrième demi-finale pour déterminer la septième et la huitième position au classement de la discipline.
3. Si sept (7) équipes sont inscrites, la formule de compétition est la même que dans le cas de huit (8) équipes. À l'exception qu'une division est composée de trois (3) équipes, et l'autre de quatre (4) équipes. La division de trois (3) équipes est celle où se trouve la région manquante, dans le cas d'un abandon. S'il y a toujours seulement sept (7) équipes, la première division est composée des positions 1, 4 et 5, et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
  - 3.1. Pour les finales, la première position d'une division affronte la deuxième position de l'autre division.
  - 3.2. Il n'existe pas de troisième et de quatrième demi-finales lorsqu'il n'y a que sept (7) équipes.



- 3.3. La troisième et la quatrième position de la division de quatre (4) équipes et la dernière position de la division de trois (3) équipes s'affrontent dans un tournoi à la ronde simple pour déterminer la cinquième, la sixième et la septième position.
4. Si six (6) équipes sont inscrites, la formule de compétition sera un tournoi à la ronde avec deux (2) divisions de trois (3) équipes. La première division est composée des positions 1, 2 et 3 et l'autre, des positions 4, 5 et 6. Les positions de la première division vont jouer contre les positions de la 2e division (ex. : 1-4, 1-5 et 1-6). Les quatre meilleures fiches vont jouer pour la ronde des finales et les deux dernières positions vont jouer pour la cinquième et la sixième position.
5. Si moins de six (6) équipes sont inscrites, la formule du tournoi est une ronde simple avec un match pour les médailles d'or et d'argent entre les deux meilleures fiches et un match pour la médaille de bronze entre la troisième et quatrième meilleure fiche. Une victoire vaut un point au classement de la ronde.

## BRIS D'ÉGALITÉ

1. En cas d'égalité au classement de la ronde préliminaire entre deux (2) équipes, l'équipe ayant vaincu l'autre équipe durant la ronde a la priorité.
2. En cas d'égalité entre trois (3) équipes ou plus, la procédure suivante doit être observée dans l'ordre jusqu'à la différenciation des équipes impliquées :
  - 2.1 L'équipe ayant la meilleure différence de points marqués/alloués, tenant compte seulement des parties jouées entre les équipes à égalité, se voit attribuer le meilleur classement.
  - 2.2 L'équipe ayant la meilleure différence de points marqués/alloués, tenant compte de toutes les parties jouées de la ronde, se voit attribuer le meilleur classement.
  - 2.3 S'il y a toujours égalité, le match sera décidé par des jets de sept (7) mètres de la façon suivante :
    - ✪ Pour les jets de sept (7) mètres, chaque équipe désignera cinq (5) joueurs qui exécuteront un lancer chacun et les équipes alternent à chaque lancer. La liste des noms et des numéros des tireurs doit être remise aux arbitres. Les cinq (5) joueurs peuvent lancer dans l'ordre qu'ils désirent. Les gardiens de but peuvent être choisis et changés à volonté. Les arbitres décideront quel but sera utilisé et détermineront par tirage au sort quelle équipe commencera.
    - ✪ Si la partie n'est pas résolue après la première série de lancers, on désignera cinq (5) joueurs (les mêmes joueurs ou d'un (1) à cinq (5) nouveaux joueurs inscrits sur une nouvelle liste) qui continueront à exécuter des lancers jusqu'à ce qu'un résultat soit obtenu. Les équipes engageront le ballon tour à tour. Dans ce cas-ci, « jusqu'à ce qu'un résultat soit obtenu » signifie que : (1) si, par exemple, l'équipe qui effectue le premier lancer ne marque pas de but,





l'équipe adverse devra de son côté marquer un but afin de l'emporter, et que (2) si l'équipe qui exécute le premier lancer marque un but et que l'équipe adverse n'en marque pas, c'est alors la première équipe qui l'emporte. On poursuit de cette façon jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage.

## RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

Les règles du jeu de la Fédération internationale de Handball olympique sont utilisées, sauf les règlements suivants :

1. Pour les catégories d'âge de cette discipline, prière de vous référer à la partie « générale » du Document technique.
2. Le mini handball mixte doit être présenté à l'intérieur.
3. Les parties sont d'une durée de deux (2) demies de quinze (15) minutes chacune avec une période de repos de cinq (5) minutes à la mi-temps.
4. Une équipe est composée d'un minimum de dix (10) joueurs c'est-à-dire cinq (5) filles et cinq (5) garçons et un maximum de douze (12) joueurs c'est-à-dire six (6) filles et six (6) garçons, d'un entraîneur et d'un gérant, dont un homme et une femme.
5. Le nombre de joueurs d'une équipe sur le terrain est de six (6) joueurs incluant le gardien de but. Le nombre de joueurs sur le terrain doit demeurer égal à ce qui a trait à l'équité des sexes (trois (3) garçons et trois (3) filles).
6. Le ballon utilisé doit être reconnu par La Société des Jeux de l'Acadie Inc. et doit être d'un diamètre de 5 ½ pouces pour cette catégorie. Une marque de ballon recommandé est le « Trial Butter Fly » ou le « Sport time Super Save Elite » de grandeur 0 pour le mini handball.
7. S'il y a égalité, immédiatement après le temps régulier, une prolongation de deux (2) demies de trois (3) minutes suit. Si l'égalité persiste, un joueur différent de chacune des équipes effectue un 7 mètres jusqu'à ce que l'égalité soit rompue. S'il y a lieu de recommencer les lancers, on ne le fait qu'après que l'équipe la moins nombreuse ait utilisé tous ses joueurs.
8. Un temps mort d'une minute par demie par équipe est accordé à l'équipe en possession du ballon. Le temps mort est demandé lorsque l'entraîneur dépose un carton vert sur la table devant le chronomètre (ce carton devrait mesurer environ 15 x 20 cm et afficher un grand « T » sur les deux faces). Le chronomètre interrompt alors le match avec un coup de sifflet et arrête immédiatement le chronomètre.
9. La dimension du terrain pour le mini handball mixte est d'une largeur pouvant se situer entre 15 et 18 m et d'une longueur pouvant se situer entre 18 et 24 m. Un but de mini handball (entre 1.6 et 1.7 m x 2.4



- m) sera utilisé pour cette catégorie d'âge. La surface de but (zone du gardien) est de 6,0 m. Les jets de pénalité sont effectués à partir de 7,0 m et la ligne pointillée pour le jet franc est à 9,0 m.
10. L'entraîneur doit fournir l'alignement complet de son équipe sur les formulaires appropriés à la personne responsable et à l'arbitre avant chaque partie.
  11. Seuls les membres accrédités de l'équipe sont autorisés à être sur le banc des joueurs.
  12. Si deux (2) équipes se présentent avec des uniformes de même couleur, l'équipe qui arbore la couleur de sa région a préséance. Advenant le cas où aucune des deux (2) équipes de même couleur n'arbore la couleur de sa région, il est décidé par tirage au sort laquelle des deux (2) équipes doit porter des dossards qui les différencient.
  13. L'uniforme de couleur noire est strictement réservé pour les officiels.
  14. Les feuilles de pointage sont les feuilles officielles reconnues par La Société des Jeux de l'Acadie Inc.
  15. Les feuilles de pointage sont signées par les deux (2) entraîneurs en cause et les capitaines avant la partie et par l'arbitre à la fin de chaque partie. Ces feuilles sont remises aux entraîneurs et à la personne responsable de la discipline après la partie. Les résultats sont officiels seulement après vérification du comité des statistiques du COFJA.

